

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 3 juillet 2014

Soumis au vote du Conseil d'administration du
04 décembre 2014

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 3 juillet 2014 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Présente
Matthieu BILLIARD	Procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Absente
Yves DENECHERE	Présent
Chloé DUCHENE (Suppléant : Jérémie QUILLERE)	Présente
Sylvie DURAND	Présent
Alain FOURCADE	Absent
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présent
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Procuration à Julie GASTINEAU
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Absent
Michel Baslé (Suppléant :)	Présent
Aurélien OTON (Suppléant : Isaline DEMANGEL)	Procuration à Sylvie DURAND
Sylvain PEZERIL	Procuration à Nathalie SAMIER-DEBSKI
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Présente
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Excusée
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Présent
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 20 membres présents, 4 procurations)

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU – Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Didier LE GALL	Jean-Luc COURTHAUDON	Didier BOISSON
Marc BOURCERIE	Michèle FAVREAU	Philippe VIOLIER

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

Informations	3
1.1. Campus Day.....	3
1.2. Prochain Conseil d'administration	3
1. Projet de CoMUE Université Bretagne Loire.....	3
2. Prospective et Moyens.....	6
2.1. Enquête effectifs et fonctions	6
2.2. Frais de mission : étudiants participant au projet Solar Décathlon	8
2.3. Organisation du temps de travail des personnels BIATSS : règlement intérieur.....	8
2.4. Crédit Épargne Temps (CET) enseignants et enseignants-chercheurs	9
3. Affaires générales et statutaires	10
3.1. Changement d'intitulé de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	10
3.2. Mise à jour du règlement intérieur	10
3.3. Statuts des composantes : UFR Sciences et UFR Médecine	10
4. Enseignements et vie étudiante.....	10
4.1. Présentation du Guichet Unique.....	10
4.2. Charte du réseau FIGURE (Formation à l'InGénierie par des Universités de REcherche).....	11
4.3. Partenariat avec l'Université Royale de Phnom Pehn : bourses d'études.....	11
4.4. Convention avec l'union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux des Pays de la Loire pour les Master 1 et Master professionnel Mention DAST (Dynamiques et actions sociales territoriales)	12
4.5. Convention de double diplôme avec l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi en Roumanie	12
4.6. Création de Diplôme Interuniversitaire : "Troubles des conduites alimentaires : du nourrisson à l'adulte, de la clinique aux soins".	12
5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	13

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30.

Informations

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce conseil d'administration est le dernier pour deux de ses membres à titre consultatif. Madame Nicole GHEHO, représentante du Recteur qui part à la retraite et Madame Magali ANTHOINE, responsable du Secrétariat général qui change de poste pour intégrer le Guichet unique à la rentrée universitaire 2014/2015. M. SAINT-ANDRÉ remercie ces deux personnes pour leur participation active aux travaux du CA, leurs qualités tant humaines que professionnelles qui ont notamment permis les meilleures relations avec le Rectorat et avec les services de l'université.

1.1. Campus Day

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le Campus Day 2014 aura lieu le jeudi 25 septembre 2014.

1.2. Prochain Conseil d'administration

M. SAINT-ANDRÉ précise aux membres que le prochain Conseil d'administration aura lieu le vendredi 26 septembre 2014 et non le jeudi 25 septembre, jour retenu pour le Campus Day. Le Conseil d'administration aura pour mission de se prononcer sur le document d'orientation stratégique de la communauté d'universités et d'établissements Université Bretagne Loire.

1. Projet de CoMUE Université Bretagne Loire

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que chacun des établissements du périmètre de la future CoMUE UBL doit se prononcer sur un document d'orientation stratégique relatif au périmètre, aux grands objectifs et à la date de dépôt des statuts. Il soumet donc cette délibération qui a pour objet l'engagement formel du Conseil d'administration de l'Université d'Angers sur ce projet de communauté d'universités inter académique sur le périmètre Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que sur le calendrier pour une création d'une communauté le 1er janvier 2016. Il précise que le document Droits et devoirs, préparé par le comité de coordination et finalisé, ainsi que le document d'orientation stratégique en voie de finalisation, seront validés par le comité de pilotage lundi 7 juillet 2014.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que cette délibération confirmera l'engagement sur la base des missions de coordination de la politique de formation de l'UBL, de la coordination d'une politique de recherche partagée par l'UBL et de la coordination d'une politique de soutien à la valorisation des résultats de la recherche au service de l'économie et de la société, ainsi que sur la base de la coordination d'une politique de la qualité de la vie étudiante et de la vie de campus. L'ensemble des compétences sera mis en oeuvre dans le respect des principes de collégialité, de subsidiarité et d'autonomie des établissements membres. Les statuts préciseront les modalités de coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et du transfert éventuel d'autres compétences.

Mme DURAND, porteur de la procuration de M. OTON, rapporte les interrogations de ce dernier sur ce projet. M. OTON souhaite savoir quelles seront les conséquences sur l'offre de formation à court terme et quelle sera la place des UFR, sachant que le principe de subsidiarité veut que la responsabilité d'une action publique soit confiée à la plus petite entité.

M. SAINT-ANDRÉ explique qu'il n'y aura pas de conséquence directe sur l'offre de formation à court terme, puisqu'il s'agit de coordonner une offre de formation, de la rendre plus lisible et attractive. Il s'agit en effet de réfléchir à la meilleure façon de gérer des formations en co-habilitation. Ce travail se fera à partir des réflexions menées par le groupe de travail Formation. Quant aux UFR, elles restent rattachées aux universités, elles-mêmes conservant leur autonomie et l'ensemble de leurs prérogatives. En revanche, une réflexion de filières est actuellement en cours, dans le cadre de l'élaboration du futur contrat.

M. PELTIER complète cette réponse en précisant que l'organisation de la gouvernance de la commission Formation de la CoMUE, confiée à Messieurs FILLOQUE (VP CFVU de l'Université de Bretagne Occidentale), QUINTON (Directeur de l'École Normale Supérieure de Rennes), et PELTIER, vise à proposer une organisation pour gérer l'offre de formation. Actuellement, l'orientation privilégiée est la constitution de groupes de travail en fonction des champs de formation qui devront être définis dans le cadre de l'accréditation. Le conseil académique aura pour fonction de valider la constitution de ces groupes de travail. Ces groupes instruiront les projets et les demandes. Cette instruction sera validée par le conseil académique. Les établissements demeurent maîtres de leur offre de formation, et pourront suivre ou non les préconisations que leur soumettra le groupe de travail.

M. CHRISTOFOL souligne que l'Université d'Angers n'a pas attendu que soit mise en place la loi pour mener une coordination de l'offre de formation et de la recherche. Il constate que ce projet de loi va mener à une régression de cinq indicateurs. Tout d'abord, ce projet permet-il de faire des économies sur les comptes de la nation ? Cela réduira en effet la participation de l'État au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec néanmoins des conséquences drastiques pour les établissements. Ensuite, cela aura des conséquences sur le personnel et l'emploi. En effet, les fusions et la coordination vont entraîner dans les services communs de la CoMUE une réduction des personnels, notamment des contractuels. Il poursuit sur la démocratie universitaire, avec la représentation d'un ou deux représentants des personnels par établissement pris dans la liste présidentielle. La représentation des personnels dans les instances de la CoMUE risque d'être très diminuée. M. CHRISTOFOL aborde ensuite la question de la réduction des inégalités entre établissements, avec une attribution des budgets par établissement, sans discussion commune et sans péréquation. Enfin, les missions de service public, tant au niveau de la recherche que de la formation, seront en effet sujettes à coordination, or cela existait avant la mise en oeuvre de la Loi. En somme, M. CHRISTOFOL estime que la CoMUE est une mauvaise réponse à un faux problème. Le véritable problème demeure le désengagement de l'État dans ses missions de service public de l'enseignement et de la recherche. Il ne votera par conséquent pas ce texte dans les conditions où la coordination sera mise en place telle que présentée.

M. DENÉCHÈRE est frappé par l'absence d'enthousiasme autour de ce projet. Il demande si le texte soumis au Conseil d'administration est le même texte qui a été présenté à tous les Conseils d'administration. Il souligne un décalage considérable entre les principes généraux que ce texte contient et le degré d'avancée du travail effectué dans la constitution et la construction de la CoMUE. Il se demande alors s'il s'agit de se positionner sur une simple question de principe, pourquoi le Conseil

d'administration n'a pas été saisi plus tôt alors que l'écriture du document d'orientation stratégique est déjà très avancée?

M. SAINT-ANDRÉ explique que la DGESIP impose de prendre cette délibération. Il précise que l'ensemble des textes votés par les CA des universités et établissements de la CoMUE sont très proches.

Mme DUCHÈNE insiste sur la définition du terme coordination. Quelle est-elle? La véritable question ne serait-elle pas de savoir quels sont les objectifs de la CoMUE? Comment se met en place la coordination par rapport à ces objectifs? Elle rappelle que ce projet intervient alors que des négociations ont lieu au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour réaliser des économies, à hauteur d'1,6 milliard d'euros. Elle ignorait enfin que les collegia étaient devenus des départements de recherche.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le travail a porté dans un premier temps sur des collegia recherche et formation, très complexes à mettre en œuvre. Il a donc été choisi de travailler sur des départements de recherche. Il insiste sur l'enjeu d'une structure fédérale en coordination, permettant aux acteurs de se saisir des opportunités qui existent pour travailler ensemble et faire des propositions. Il rappelle enfin qu'il ne faut pas surestimer la dimension budgétaire du contrat de site de la CoMUE. Chaque établissement conservera son budget, gèrera sa masse salariale et ses emplois.

M. DENÉCHÈRE se demande s'il n'existe pas une inquiétude des présidents d'universités et d'établissements en raison du manque d'enthousiasme exprimé face à ce projet.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'état d'esprit décrit par M. DENÉCHÈRE se traduit à l'échelle du pays.

M. SAULNIER exprime sa gêne quant à la formulation du texte soumis au CA relative à l'engagement de l'Université d'Angers en qualité de membre dans la CoMUE. Il demande si une reformulation de cette phrase est envisageable.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche tel que l'Université d'Angers a le choix d'être membre ou d'être associé par décret. Il ne peut participer à la gouvernance que s'il est membre. C'est en ce sens que s'entend la formulation exposée dans la délibération.

M. FRÈRE entend les inquiétudes quant au manque d'enthousiasme face à ce projet. Néanmoins, il tempère en expliquant l'importance de l'implication des instances régionales dans la gestion des écoles doctorales. Aujourd'hui, malgré une mise en place difficile de ce système, les résultats sont satisfaisants. Il s'inquiète également de savoir quel serait l'avenir de ce projet interuniversitaire si la réforme territoriale amputait le département de la Loire-Atlantique de la région Pays de la Loire pour le greffer à la région Bretagne? Les universitaires, avec cette CoMUE, peuvent devancer certaines décisions politiques et démontrer que sur l'enseignement supérieur et la recherche, la Bretagne et les Pays de la Loire peuvent travailler ensemble. Il est vrai que des inquiétudes demeurent dans les laboratoires de recherche, notamment avec Rennes et Nantes qui tentent de s'imposer, pour autant, il est indispensable que l'ensemble des universités bretonnes et des Pays de la Loire commencent à se concerter et à travailler ensemble. Il demande par conséquent s'il est possible d'ajouter à la fin de la formulation "le développement et la gestion d'infrastructures ou dispositifs communs à la recherche", la mention "sur l'ensemble du territoire".

M. SAINT-ANDRÉ répond que cela est précisé dans le document d'orientation stratégique. Il ajoute qu'une discussion est en cours avec les organismes de recherche. Certains d'entre eux vont, selon toute vraisemblance, se positionner comme membres de la CoMUE, et ainsi participer à la gouvernance et à la définition de la stratégie de recherche.

M. DENÉCHÈRE regrette, au même titre que Mme BAULANT, la rapidité avec laquelle ce projet a été mis en place, alors même que le bilan des PRES, qui sont au demeurant efficaces, n'a pas encore été établi.

Mme GASTINEAU souligne qu'il existe actuellement une coordination au sein des réseaux étudiants de Bretagne et des Pays de la Loire, qui commence à faire des propositions. Elle demande pourquoi il n'est pas possible d'avoir accès aux documents de travail du document d'orientation stratégique et des statuts.

M. SAINT-ANDRÉ répond que c'est dans une optique de constitution d'un groupe de travail sur la vie étudiante qu'il a demandé à plusieurs reprises aux organisations étudiantes de faire remonter des propositions concrètes.

Mme BAULANT rebondit sur la saisie d'opportunités, en soulignant à nouveau la rapidité avec laquelle se monte ce projet. Elle tempère en expliquant que le manque d'envie de faire partie de la CoMUE ne

signifie en aucun cas l'absence de volonté de faire quelque chose. Son inquiétude demeure dans la mise en œuvre de cette coordination, notamment concernant l'attribution des contrats doctoraux. Elle ajoute qu'il est, selon elle, plus aisé de coopérer avec des moyens que sans moyens.

M. SAINT-ANDRÉ explique que les présidents sont très attentifs à ce que les regroupements de plusieurs laboratoires dans des laboratoires plus importants ne soient pas pénalisés dans leur dotation. Il précise que les contrats doctoraux des universités resteront gérés par les universités. Il précise qu'il faudra rester vigilants sur l'attribution des contrats doctoraux financés par les collectivités territoriales. Il souhaite que les agglomérations soient pleinement présentes et participent tant à la gouvernance qu'au fonctionnement de cette CoMUE.

M. BASLÉ indique qu'il a pleinement conscience de l'importance des agglomérations dans la CoMUE en tant qu'acteurs au service du territoire.

M. CHRISTOFOL s'interroge sur la présence du CNRS dans la CoMUE. Il rappelle que le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite qu'il y ait dix grands pôles universitaires à vocation internationale.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le CNRS participe très activement à la construction du projet. L'INRIA souhaite également être membre de la CoMUE. Quant à la position de l'INRA, elle a beaucoup évolué en quelques mois. Il est très possible qu'il souhaite devenir membre, sous certaines conditions pertinentes et légitimes.

M. HAMARD rappelle que les débats relatifs au projet de CoMUE sont quasiment identiques à ceux qui ont eu lieu lors de la création du PRES, et regrette que la communication des informations relatives au PRES se fasse plus rare. Il est choqué par le positionnement de cette CoMUE, davantage centrée sur l'inter régionalisme que sur l'université. Il regrette également que les personnels BIATSS soient exclus de la concertation qui s'est créée autour de ce projet.

Mme LE RAY-RICHOMME craint des impacts négatifs sur le plan administratif et sur le plan budgétaire, quand bien même elle approuve la philosophie de ce projet de s'orienter vers un regroupement des universités de Bretagne et des Pays de la Loire. Elle ne souhaite pas prendre part au vote.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle pour information qu'il n'existe en France que deux projets de communautés d'universités, qui ne sont pas calquées sur le périmètre des PRES.

Le Conseil d'administration valide le principe de la création d'une ComUE inter académique sur le périmètre Bretagne et Pays de la Loire. Il confirme son engagement sur le calendrier de dépôt des statuts proposé par la DGESIP, la COMUE devant être effective le 1^{er} janvier 2016. L'Université d'Angers déclare souhaiter s'engager en qualité de membre dans la CoMUE « Université Bretagne Loire » sur la base des missions définies en séance.

Ce projet est adopté à main levée à la majorité avec 14 voix pour, 2 contre et 2 abstentions. Six membres n'ont pas souhaité prendre part au vote.

2. Prospective et Moyens

2.1. Enquête effectifs et fonctions

M. ROBLEDO introduit cette présentation en indiquant que les indicateurs présentés sont établis sur des données produites fin 2013. Il précise que l'ancienne dénomination de l'enquête « Effectifs et Fonctions » est l'enquête GPEEC.

Il présente les différents objectifs de cette enquête annuelle, qui sont les suivants :

- Connaître la répartition des emplois et des effectifs dans les composantes, services communs et centraux
- Mesurer la charge de travail moyenne de l'Université d'Angers par grande fonction et par entité
- Analyser la position de chaque composante par rapport à la moyenne de l'UA
- Aider à l'arbitrage de la campagne d'emplois
- Favoriser la réflexion sur des ajustements dans la répartition des emplois dans les structures, et lors de la mise en place de pôles ou de cellules mutualisés

Il présente ensuite la méthodologie adoptée:

- Recensement des effectifs en ETP par structure et par fonction Silland : propositions réalisées en central et validées par les structures
- Mesure de la charge de travail
 - Par composante : liste de critères définis collectivement, valorisés en central et validés par les structures
 - Par service : liste de critères définis par service en fonction de ses missions et valorisés par les services ; pondérations possibles
- Calcul de la charge de travail théorique par ETP en établissant le total des critères / potentiel en ETP
- Analyse comparative entre structures et dans le temps

Il précise qu'un certain nombre d'informations qui figuraient initialement dans le bilan social ont été ajoutées à cette enquête « Effectifs et fonctions », à savoir la répartition du potentiel BIATSS en ETP par structure (tous statuts confondus et y compris recherche), la répartition du potentiel BIATSS entre fonctions soutien et fonctions support, la représentativité des ETP BIATSS par catégorie d'emplois (A/B/C), la ventilation des ETP BIATSS par statut (titulaires/contractuels), la répartition des ETP BIATSS par branche d'activité professionnelle (BAP), ainsi que la répartition des personnels Recherche (enseignants, chercheurs, administratifs et techniques) par pôle et par structure, avec visualisation respective des effectifs EPSCP et EPST.

Il observe une légère diminution du potentiel et de la charge de travail des enseignants, malgré une forte diminution des ETP, en raison de la diminution du nombre d'heures mise en place en 2012 – 2013 dans le cadre du plan d'économies. Toutefois, la masse de travail des enseignants-chercheurs n'a pas diminué. Il y a en revanche une répercussion importante sur le nombre d'heures complémentaires et d'heures effectuées par des vacataires.

Pour le personnel BIATSS, on observe une augmentation des ETP entre 2013 et 2014. La répartition des personnels entre les composantes, les services communs et les services centraux conserve le même équilibre. Il présente également la répartition des personnels BIATSS entre les fonctions support et les fonctions soutiens, ainsi que la répartition des ETP hors recherche, selon les différentes catégories A, B, ou C, le statut des personnels (titulaires ou contractuels) et par branche d'activité professionnelle. Il présente enfin les évolutions de charge de travail par fonction. On observe globalement une légère diminution de la charge de travail par ETP sauf pour la logistique où on note une légère augmentation.

Les pistes de réflexion pour les prochaines années sont à trois niveaux. Tout d'abord, affiner les indicateurs utilisés pour traduire davantage la réalité de la charge de travail des agents. En effet, ces indicateurs sont aujourd'hui fortement influencés par la notion de volume. Il convient aussi de préparer les indicateurs de charge de travail de l'activité Recherche, en coordination avec les travaux menés par la direction de la recherche et les structures de recherche. Enfin, il convient d'affiner certaines fonctions incluses dans certains regroupements d'activités, et qui ne font pas encore l'objet d'analyse.

M. ROBLEDO précise que cette enquête « Effectifs et Fonctions » sera reconduite tous les deux ans. Ainsi, la prochaine enquête aura lieu avant la mise en place du nouveau contrat quinquennal, et la suivante une fois que le contrat quinquennal sera mis en place. Dans l'intervalle, un focus sur une fonction particulière sera établi, avec une analyse plus qualitative.

Mme LE RAY-RICHOMME se félicite de l'ajout relatif à l'administration de la recherche et de l'assistance à la recherche. Elle relève l'existence d'un décalage entre les UFR, et espère une analyse approfondie de ces chiffres pour, à l'avenir, assurer une meilleure répartition des moyens, notamment au niveau des laboratoires de recherche.

M. CHRISTOFOL souligne la qualité de ce document. Il relève plusieurs biais importants, notamment celui de la charge de travail des personnels et plus particulièrement la notion de sous travail dans certaines composantes et de la proportionnalité du travail des personnels par rapport au nombre d'étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ affirme qu'il est en effet nécessaire d'améliorer la qualité des indicateurs et qu'il peut être très intéressant de faire des focus sur des thématiques particulières, ajoutant ainsi une dimension qualitative à cette enquête.

Mme DURAND salue la qualité du travail entrepris par la DPE. Elle constate également que certains critères manquent de pertinence, mais que le comparatif de la charge de travail entre les composantes

demeure intéressant. Elle avait émis le souhait que cette enquête soit utilisée dans le cadre de la campagne d'emplois et plus particulièrement pour aborder le sujet épineux des redéploiements de postes.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'en effet, cet outil permet de travailler sur la campagne d'emplois.

2.2. Frais de mission : étudiants participant au projet Solar Décathlon

M. SAINT-ANDRÉ présente le projet Solar Décathlon. C'est un concours international universitaire en faveur du développement durable dans l'habitat, lancé en 2002 par le ministère de l'énergie des Etats-Unis. Il a lieu une année sur deux aux Etats-Unis et une année sur deux en Europe. Cette année, le concours a lieu en France, dans le parc du Château de Versailles. Cela consiste en la conception, la construction et la visite d'une maison prototype à empreinte énergétique minimale. 45 dossiers de projets étudiants ont été déposés, 20 ont été retenus, dont le projet Team Reciprocity, conçu en partenariat entre l'Université d'Angers et l'Université des Appalaches à Boone aux Etats-Unis. Les étudiants américains ont fait les plans et ont construit la maison. Des étudiants de l'Université d'Angers se sont rendus à Boone pour participer à ce travail. Les étudiants de l'Université d'Angers ont pris en charge la maison depuis son arrivée en Europe. Le montage de la maison, la décoration, l'aménagement et la visite de la maison ont été pris en charge par les étudiants de l'Université d'Angers. Quatre composantes ont participé à ce projet : l'ITBS, l'ISTIA, l'UFR LLSH et la Faculté de Sciences.

Cette maison est actuellement exposée à Versailles. Au terme de cette exposition, la maison sera rapatriée à Angers et remontée à Belle-Beille, où elle servira de support pédagogique.

Ce projet a été porté par François THIBAULT, enseignant à l'ITBS et chargé de mission pour l'Université d'Angers, avec le concours de John WEBB et Damien HAMARD, que M. SAINT-ANDRÉ remercie vivement.

Ce projet a suscité de nombreux déplacements des étudiants de l'Université d'Angers, or dans l'état actuel des délibérations du conseil d'administration, il est impossible de prendre en charge le remboursement des frais de mission engagés par des étudiants, sauf dans le cadre d'un programme de recherche. C'est pourquoi il est demandé aux membres de statuer sur le principe d'une prise en charge des frais de déplacements engagés par les étudiants participant au projet Solar Décathlon, sur la base des tarifs ferroviaires de deuxième classe.

Mme DURAND demande, pour M. OTON, si ce financement sera pris sur le budget de l'Université d'Angers et non des composantes qui ont participé à ce projet, et si ce projet n'aurait pas pu faire l'objet d'un financement au titre du FSDIE.

M. SAINT-ANDRÉ répond que bien entendu, l'Université d'Angers prend en charge ce financement. Ce projet sort en revanche du cadre du FSDIE dans la mesure où il a une portée pédagogique. Il précise en outre qu'une partie des frais occasionnés sera prise en charge par du mécénat.

M. ROBLEDO ajoute qu'il ne s'agit pas d'une initiative portée directement par les étudiants. Ce sont les établissements qui ont sollicité les étudiants pour participer à ce projet.

Cette décision est adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

2.3. Organisation du temps de travail des personnels BIATSS : règlement intérieur

M. ROBLEDO précise que sept points sont abordés. Les points importants sont les heures supplémentaires et leur récupération, les vacances dans le cadre des activités accessoires, les sujétions, les autorisations de cumul d'activités, les droits aux congés et les autorisations d'absences.

M. ROBLEDO définit ces différents points (cf. règlement intérieur concernant l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS).

Il précise que la réflexion menée sur les autorisations de cumul d'activités, qui mobilise les personnels BIATSS, résulte d'une réflexion menée par un groupe de travail sur la refonte du temps de travail des personnels BIATSS.

M. CHRISTOFOL demande s'il est possible d'obtenir un droit à congé dans le cas du décès des beaux-parents et si cela est réglementé.

M. SAINT-ANDRÉ répond qu'au delà du degré de parenté défini dans les textes législatifs et réglementaires, les personnels souhaitant assister à des obsèques doivent prendre un jour de congé.

M. HAMARD revient sur l'heure mensuelle d'information syndicale et rappelle l'existence d'une ambiguïté dans la formulation du nombre d'heures syndicales dans les textes réglementaires (pour rappel, deux demi-journées par année).

M. ROBLEDON souligne que l'ambiguïté porte en réalité sur le nombre d'heures effectif par demi-journée.

Mme DURAND demande s'il n'est pas pertinent d'augmenter le nombre d'heures de vacation pour un agent à 150 heures.

M. SAINT-ANDRÉ répond que ce nombre d'heures étant fixé par décret, il n'est pas possible de l'augmenter. Il précise que ces 100 heures de vacations sont des heures que l'établissement peut mobiliser, pour 15% de l'effectif présent. Cela représente donc 18 000 heures pour l'établissement par an.

M. CHRISTOFOL revient sur l'autorisation d'absence pour le décès d'un proche autre que ceux mentionnés dans la loi, et demande si à ce titre il n'est pas possible d'aller plus loin dans la réflexion.

Mme LE RAY-RICHOMME abonde dans son sens et suggère que l'on fasse preuve de plus de souplesse sur cet aspect.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le document soumis au conseil d'administration est un document qui a été voté par le comité technique, et souhaite dès lors que les membres se prononcent sur le texte stricto sensu.

Mme DURAND s'interroge sur l'absence de plafonnement de jours d'autorisation d'absences avant concours, et souhaite dès lors savoir si un agent passant un nombre conséquent de concours peut obtenir un nombre d'autorisation d'absence équivalent.

M. SAINT-ANDRÉ prend note de cette question, qui sera soumise au groupe de travail.

M. FRÈRE demande s'il est possible de ne pas faire apparaître la grossesse, la préparation à l'accouchement et l'allaitement dans la partie relative aux décès et maladies graves.

M. SAINT-ANDRÉ répond que cette modification peut tout à fait se faire sans repasser devant le groupe de travail.

L'organisation du temps de travail telle que proposée est adoptée à main levée à la majorité avec 20 voix pour et 4 abstentions.

2.4. Crédit Épargne Temps (CET) enseignants et enseignants-chercheurs

M. LE GALL explique que ce projet participe d'une volonté d'assouplissement pour pouvoir se consacrer à des projets n'entrant pas systématiquement dans des dispositifs réglementaires, tels que des projets pédagogiques ou des projets de recherche. Pour disposer de cette souplesse, il existe un dispositif recherche qui est le CRCT, dont le budget est limité.

Il rappelle par ailleurs que les congés de recherche et de conversion thématique sont contraints, avec un certain nombre de dispositions à respecter.

Par ailleurs, le référentiel d'équivalences horaires précise un certain nombre de points relatifs au temps de travail des enseignants et enseignants-chercheurs, à l'échelle de l'établissement.

Il est ici proposé de créer un crédit épargne temps. Il s'agit d'un projet d'épargner des heures complémentaires. C'est un engagement réciproque entre un demandeur et l'établissement, conclu sur trois ans et soldé au bout de ces trois ans. Cela correspond globalement à un semestre pour les enseignants-chercheurs et les enseignants. L'épargne annuelle est en proportion, l'idée étant de se constituer une épargne en deux ou trois années permettant un solde libérable à N+3 ou de manière anticipée.

M. LE GALL présente le calendrier mis en place. Un premier crédit épargne temps pourrait être disponible en 2 ans, de sorte que les premiers crédits épargne temps pourraient être alloués d'ici la rentrée 2016/2017. Il est en revanche nécessaire de présenter un projet, dont la demande sera à déposer à la composante pour étude et validation. Les dossiers seront ensuite remontés à la DRH.

M. SAINT-ANDRÉ remercie M. LE GALL.

M. CHRISTOFOL insiste sur le fait que ce projet doit être contracté à la demande de l'intéressé. Cela n'engage pas une modulation des services ni une pluri-annualisation des services.

M. SAINT-ANDRÉ confirme ces propos.

Cette proposition est adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1. Changement d'intitulé de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services

M. SAINT-ANDRÉ explique que l'ITBS, qui possède un sigle peu lisible, souhaite changer de nom et de sigle pour s'appeler l'UFR Tourisme, Hôtellerie et Culture. Les statuts de cette UFR seront examinés lors d'un prochain Conseil d'administration.

Le changement de dénomination de l'UFR ITBS en UFR Tourisme, Hôtellerie et Culture a été adopté à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.2. Mise à jour du règlement intérieur de l'université

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le règlement intérieur est un document évolutif. Il présente les propositions d'évolution de ce document.

La première évolution est la création d'un comité local de valorisation. Les missions du SAIC sont précisées. Le comité local de valorisation a pour compétences la politique et la stratégie de la valorisation, avec une composition proche de celle du bureau du SAIC.

Le service des activités industrielles et commerciales a pour mission de gérer ces mêmes activités hors formation continue et hors activités gérées par la société d'accélération du transfert de technologies Ouest Valorisation.

La deuxième proposition est la création de la commission égalité qui serait animée par le chargé de mission et contribuerait à la mise en œuvre de ses missions, à savoir : la lutte contre toute forme de discrimination au sein de l'établissement.

La troisième proposition concerne le SUMPPS qui a désormais le statut de centre de santé.

M. HAMARD souhaite avoir des précisions quant à la désignation paritaire des membres de la commission égalité.

M. SAINT-ANDRÉ répond que cette règle s'applique aux universités depuis la loi du 22 juillet 2013, chaque fois que le mode de désignation ou de scrutin le permet.

La mise à jour du règlement intérieur est adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

3.3. Statuts des composantes : UFR Sciences et UFR Médecine

M. SAINT-ANDRÉ précise que les actualisations des statuts des composantes concernent les dispositions électorales, la désignation des personnalités extérieures et la parité. Ils font également apparaître les conseils de perfectionnement. Il précise que les statuts de l'UFR Sciences devront certainement être prochainement revus, en raison de l'absence de mise en place des conseils de perfectionnement. Il rappelle l'ouverture à la rentrée universitaire de trois Master CMI dans lesquels il est explicitement prévu la mise en place d'un conseil de perfectionnement.

M. PELTIER précise le périmètre des conseils de perfectionnement. Ils peuvent en effet être établis au niveau d'un regroupement de formations, si cela est pertinent.

M. SAINT-ANDRÉ confirme ces propos en ajoutant que quand cela sera pertinent, il sera créé des conseils de perfectionnement par département plutôt que par parcours de formation.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 24 voix pour.

4. Enseignements et vie étudiante

4.1. Présentation du Guichet Unique

Mme BOMAL présente le Guichet Unique, renommé "Guichet Info Campus".

Ce dispositif sera ouvert dès la rentrée universitaire 2014/2015. Ce guichet unique est à destination des étudiants primo arrivants, en vue d'améliorer l'accueil des étudiants et d'identifier un lieu unique pour obtenir des informations, voire des prestations. L'accueil au guichet unique aura lieu du 28 août au 17 octobre 2014, du lundi au vendredi de 11h à 17h, et assurera une permanence au moment des journées portes ouvertes et au moment des inscriptions administratives du mois de juillet. Il y a lieu ici de travailler avec l'ensemble des acteurs internes et externes à l'Université d'Angers, avec cet objectif d'améliorer le processus d'accueil des étudiants.

Le dispositif Info Campus repose pour l'université sur le référent Info Campus et les étudiants ambassadeurs. Le référent Info Campus a pour missions de contribuer à la conception et à la mise en oeuvre de ce dispositif, de piloter et coordonner l'animation de celui-ci durant l'année universitaire, d'assurer le suivi du dispositif et d'animer et de développer le réseau de partenariats. Les étudiants ambassadeurs seront quant à eux chargés d'accueillir les étudiants de l'Université d'Angers, de les aider et de les accompagner en répondant à leurs questions, de les orienter vers les acteurs et les services compétents, de jouer un rôle d'interface entre les professionnels du dispositif et les étudiants, de contribuer à la rédaction de fiches mémo synthétiques ou tout autre document et de participer au suivi du dispositif d'accueil et à l'évaluation des actions en lien avec l'ensemble de l'équipe. Ils seront spécifiquement formés à cet effet durant 2,5 jours.

Le choix du nom "Guichet Info Campus" permet une compréhension de tous, y compris en anglais. Il est facile à retenir et demeure en cohérence graphique avec les autres outils et les temps forts de la rentrée, tels que Campus Day.

Plusieurs outils seront déclinés pour communiquer en amont dès le début juillet auprès des personnels, avec un article dans l'UA Mag et dans la newsletter, et auprès des nouveaux bacheliers, sur les chaînes d'inscription (flyer A5 annonçant le dispositif et donnant des conseils pratiques) et en supplément Maine et Loire magazine pôle formation. Pour annoncer le dispositif à la rentrée en externe, une inauguration officielle est programmée le 4 septembre 2014 avec les relations presse et un teaser vidéo sur les réseaux sociaux, en interne avec des affiches, télénews, flyer A6 et stickers dans les toilettes, en mettant une annonce dans l'agenda étudiant et en faisant une information orale au cours des réunions de rentrée et auprès des personnels de scolarité. Un welcome pack sera remis aux étudiants, sous la forme d'un sac avec l'agenda, une réglette post-it et des «cadeaux» des partenaires. De même, des outils spécifiques seront mis à la disposition des étudiants ambassadeurs, tels que la tenue vestimentaire ou encore, le guide de l'accueillant.

M. SAINT-ANDRÉ remercie Mme BOMAL de sa présentation.

M. BOUJON se réjouit de ce dispositif. Il précise qu'il s'agit d'un guichet unique, sur un lieu unique qui est la Passerelle, tant pour les étudiants que pour les partenaires, et qu'il doit à ce titre être ouvert à tous les étudiants de tous les campus de l'Université d'Angers. Aussi, il souhaite savoir comment attirer les étudiants des autres campus sur le campus de Belle-Beille.

Mme BOMAL confirme qu'effectivement, il est nécessaire que les étudiants trouvent un intérêt à venir à la Passerelle. La présence de services communs sur le campus de Belle-Beille peut contribuer à les faire se déplacer. Cela peut également être un moyen pour les étudiants de dépasser la notion de campus dans lesquels ils sont inscrits.

M. DENÉCHÈRE demande si des transports nouveaux seront envisagés pour se déplacer à la Passerelle.

M. SAINT-ANDRÉ répond que la deuxième ligne du tramway y contribuera.

4.2. Charte du réseau FIGURE (Formation à l'InGénierie par des Universités de REcherche)

M. SAINT-ANDRÉ précise qu'il s'agit ici d'un point formel. Il rappelle qu'à l'issue du dernier Conseil d'administration, à la suite de la CFVU, ont été adoptées les maquettes de trois Master CMI, portés par le Réseau FIGURE.

Il rappelle que le réseau FIGURE est un objet du PIA 1, validé dans le cadre de l'appel à projet IDEFI. En approuvant la création de ces trois Master, l'Université d'Angers entre dans le réseau FIGURE. En contrepartie, l'Université d'Angers signe la charte de ce réseau.

Mme DURAND, à la demande de M. OTON, s'interroge sur les moyens employés pour ces CMI.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le réseau FIGURE apporte quelques moyens. Ces moyens ainsi que la mutualisation avec des enseignements existants ou complémentaires entre les trois Masters permettront d'assurer la mise en place de ces trois Master sans nécessiter de moyens supplémentaires.

La charte du réseau FIGURE est adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

4.3. Partenariat avec l'Université Royale de Phnom Penh : bourses d'études

M. VIOLIER explique qu'un double diplôme est mis en place avec l'Université Royale de Phnom Penh, dans le département de Français Langues Étrangères, avec possibilité en dernière année d'études pour les étudiants cambodgiens de se spécialiser en Tourisme. Cette année, l'ambassade de France a accordé une bourse pour une étudiante, alors qu'ils sont treize étudiants concernés. L'UFR Tourisme, Hôtellerie et

Culture a alors cherché à dégager d'autres moyens de financement. Un accueil favorable a été trouvé auprès du groupe ACCOR, qui est prêt à signer une convention avec l'Université d'Angers pour la mise à disposition d'une bourse de 4 000 € par étudiant cambodgien pour la durée du Master.

M. CHRISTOFOL demande s'il n'était pas possible de faire un contrat de professionnalisation pour ces étudiants étrangers.

M. PELTIER répond qu'avec un visa de tourisme hors Union européenne, il n'est pas possible de souscrire ce genre de contrat.

M. SAINT-ANDRÉ ajoute que dans la mesure où il s'agit d'un mécénat avec des avantages fiscaux pour l'entreprise, les étudiants ne peuvent pas être liés avec le groupe ACCOR.

Mme GUÉHO souhaite savoir à la réussite de quels examens est subordonnée l'attribution de cette bourse.

M. VIOLIER répond qu'il existe une suspension de la bourse en cas d'échec aux examens de Master 1. La bourse sera versée en globalité à l'Université, qui elle-même allouera la bourse mensuellement aux étudiants.

Mme DUCHÈNE est surprise que les bourses attribuées à ces étudiants étrangers puissent être suspendues en milieu d'année.

M. VIOLIER répond qu'il n'y a ici pas lieu de déroger à la règle de l'assiduité et de la réussite aux études dans le cadre de l'attribution d'une bourse d'études.

Mme GASTINEAU demande si, pour les étudiants ne bénéficiant pas de bourses, il existe des outils d'accompagnement spécifiques, alors qu'ils rencontrent également le problème de la barrière de la langue.

M. VIOLIER explique que ces étudiants, qui étudient le français, ont l'obligation d'avoir le niveau B2 pour intégrer le Master. Ces étudiants continueront par ailleurs à avoir des formations en français.

Le partenariat entre l'Université d'Angers et l'Université Royale de Phnom Penh est adopté à main levée à la majorité avec 22 voix pour et une abstention.

4.4. Convention avec l'union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux des Pays de la Loire pour les Master 1 et Master professionnel Mention DAST (Dynamiques et actions sociales territoriales)

M. BOISSON rappelle que l'URIOPSS est un partenaire depuis plusieurs années de ce Master qui existe depuis 2006. L'objectif est de formaliser la présence de personnels de l'URIOPSS pour les formations en intervention sociale.

M. PELTIER ajoute que ce Master fait partie des projets PEPITE (Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat). Cette formation a un taux d'insertion de 100% à la sortie de la formation, qui, de plus, fonctionne en contrat de professionnalisation.

M. BOISSON ajoute que cette formation commence à être connue, puisqu'il reçoit aujourd'hui un nombre de dossiers important en Master 1.

La convention est adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4.5. Convention de double diplôme avec l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi en Roumanie

M. BOISSON explique que cette convention est conclue dans le cadre du Master CDET. Il s'agit ici d'un double diplôme qui concerne les étudiants de géographie de l'Université d'Angers et les étudiants de l'Université de Iasi, à raison de deux étudiants par université.

Cette convention est adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

4.6. Création du Diplôme Interuniversitaire : "Troubles des conduites alimentaires : du nourrisson à l'adulte, de la clinique aux soins".

M. PELTIER explique que ce diplôme interuniversitaire vise à donner des compléments de formation à des internes en médecine ou à des médecins. Les droits d'inscription ont été définis de manière habituelle, avec un tarif de 700 € pour les étudiants, et de 1 400 € pour les individuels et les entreprises.

La création de ce diplôme interuniversitaire est adoptée à main levée à l'unanimité avec 22 voix pour.

5. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H12.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDÓ

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU